
ACCOMPAGNEMENT DE 10 TERRITOIRES POUR UNE MEILLEURE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS VERTS

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur



14, Quai Rive Neuve
13007 Marseille

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Gilles Marcel
contact@fnepaca.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Ce projet mené par FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires vise à accompagner 10 territoires de la région pour la réalisation d'un état des lieux, d'un plan d'action et d'actions concrètes pour prévenir les déchets verts et en améliorer la gestion.

Le projet est déployé dans 10 territoires de 5 départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, choisis sur la base du volontariat lors d'un appel à manifestation :

- 3 territoires dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-de-Haute-Provence ;
- 1 territoire dans le Vaucluse et les Alpes-Maritimes ;
- 2 territoires dans le Var.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le projet vise à :

- Une meilleure appropriation des enjeux liés à la prévention et à la gestion des déchets verts sur les territoires ;
- Une gestion durable des déchets verts par le développement de méthodes alternatives au brûlage des déchets verts (réutilisation du broyat, compostage, paillage, etc.) ;
- La réduction du volume de déchets verts grâce à la mise en œuvre d'une politique efficace de prévention en lien avec les acteurs concernés et/ ou intéressés sur les territoires (gestion différenciée des espaces verts).

Résultats quantitatifs

Ce projet a abouti à la réalisation de nombreuses actions avec les collectivités :

- Communication sur les déchets verts : pour 6 territoires, nous avons amélioré la communication via la réalisation de plaquettes / flyers et la rédaction d'articles sur le site internet ou le journal. Pour pérenniser cette action, nous avons créé un kit de communication à destination des collectivités et disponible [ici](#) ;
- Sensibilisation des habitants : bien que freinés par le contexte sanitaire COVID-19, nous

avons organisé / participé à plusieurs événements de sensibilisation grand public (démonstrations de broyage et tenue de stands sur les marchés ou autres événements)

- Mise en place d'une valorisation agricole de certains déchets verts : nous avons mis en relation des paysagistes ou des collectivités avec des agriculteurs en demande de matière => à ce jour, 40 m³ de broyat ont été détournés des déchèteries sur le territoire de la CAVEM (20 m³ par mois qui seront pérennisés), 30 m³ sur le territoire de la CC Cœur du Var et 60 m³ de roseaux non broyés par an valorisés au lieu d'être brûlés sur la commune de Reillanne ;
- Création d'outils d'aide à la décision pour comparer les coûts de différents modes de traitement des déchets verts : déchèterie, prêts de broyeurs, broyage à domicile, collecte porte à porte ;
- Mise en place de plateformes de broyage des déchets verts (en cours) : nous avons aidé les collectivités à se lancer dans la création de ce type de plateformes et les avons mises en relation avec des territoires déjà porteurs de ces solutions
- Mise en place de nouveaux services pour les communes et les administrés : nous avons accompagné la CC Cœur du Var au déploiement de son service de prêt de broyeurs aux communes et à la préfiguration de son service de broyage à domicile en régie ;
- Organisation de retours d'expérience sur les territoires du Pays d'Aix, du Pays Salonais (Métropole Aix-Marseille Provence), du Pays de Grasse et du SMIDDEV : demi-journées de partage sur les bonnes pratiques mises en place en région ou ailleurs (faisant suite à des enquêtes auprès des communes)
- Mise à jour des marchés : afin de permettre la mise en place de nouvelles pratiques (broyage en déchèterie, mulching des tontes, etc.), nous avons incité plusieurs collectivités à modifier leurs marchés lors des renouvellements (Cabriès, Pays Salonais).

Nous avons également créé une vidéo sur les bonnes pratiques de 3 collectivités (https://www.youtube.com/watch?v=A3Xo_rphmoc).

Résultats qualitatifs

Au cours de nos 3 années d'accompagnement, nous avons perçu plusieurs évolutions positives :

- Il est maintenant acté que les « déchets verts », deuxième déchet de déchèterie en poids (et premier en volume) doivent faire l'objet d'actions de prévention ;
- La nocivité du brûlage est mieux comprise bien que la rareté des sanctions en la matière ne permette pas de faire avancer suffisamment le sujet ;
- De meilleurs liens sont faits entre espaces verts et jardins, biodiversité, réchauffement climatique, ressource en eau et déchets et une majorité d'agents en sont convaincus.

En revanche, une forte sensibilisation de la population reste à faire afin que les changements de pratiques soient acceptés et portés par les élus.

MISE EN OEUVRE

Planning

- 2^{ème} semestre 2018 : lancement des appels à manifestation d'intérêts dans les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 2019 : état des lieux et plans d'action ;
- 2020 et début 2021 : accompagnement pour la mise en œuvre des actions, suivi et évaluation

Moyens humains

Quatre chargés de mission et une chargée de communication

Moyens financiers

Subventions ADEME (via le CPER), ARS et DREAL (via le PRSE) et auto-financement

Moyens techniques

N/A

Partenaires mobilisés

GESPER, FNE 04, EPCI, communes, Région, financeurs, Agribio 04 et 05, paysagistes, agriculteurs

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Créer une émulation en organisant des partages d'expérience ;
- Travailler sur la sensibilisation du grand public (communication, événements) pour favoriser l'acceptation des nouvelles pratiques (par les administrés et donc les élus) ;
- Mettre en relation les « propriétaires » de matières broyées (paysagistes, collectivités) et les demandeurs (agriculteurs, jardins partagés voire particuliers).

Difficultés rencontrées

Les élections municipales et le contexte sanitaire liés au COVID ont freiné l'avancement de certaines actions. Par ailleurs, les porteurs de projet étaient très dépendants des collectivités, la majorité des actions ne pouvant se réaliser sans elles.

Recommandations éventuelles

Pour ce type de projet, un effort particulier doit être fait sur la communication : l'implication du service communication de la collectivité au projet devrait être acté dès le démarrage (impliquant également que les élus portent l'action et souhaitent la faire rayonner au-delà des actions « internes » prévues).

Mots clés

VALORISATION ORGANIQUE | PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | COMPOSTAGE | COLLECTIVITES LOCALES | GESTION DE PROXIMITE | JARDIN INDIVIDUEL, ESPACE VERT | GUIDE | CAMPAGNE D'INFORMATION | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Sandrine CANDELIER

sandrine.candelier@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur